

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 83

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Maison de la Sainte-Victoire à Saint-Antonin-sur-Bayon : aménagement de la salle
d'exposition

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53**

PRESENTATION

La Commission Permanente, par délibération n° 237 du 30 septembre 2005, a approuvé la concession domaniale entre le Département et la commune de Saint-Antonin sur Bayon pour l'utilisation de la Maison de Sainte-Victoire.

Cette convention a été conclue pour une durée de 30 ans, à compter de sa signature le 28 novembre 2005.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

La Maison Sainte-Victoire est un espace d'accueil et d'information visant à sensibiliser les visiteurs à la fragilité de notre environnement.

Le bâtiment comprend un espace d'accueil du public, de muséographie, ainsi qu'un espace de restauration traditionnelle donnant sur une vaste terrasse extérieure, pour lequel une procédure de sélection d'un restaurateur est en cours dans le cadre d'une AOT.

La Direction de l'Environnement souhaite refondre l'espace muséographique en espace d'exposition dont le fonctionnement pourra être distinct de celui de l'accueil du public et de l'espace de restauration.

Une étude de faisabilité réalisée par l'Atelier Etudes et Programmation prévoit l'aménagement d'une surface d'environ 150 m² (intégrant bureaux, salle d'exposition, sanitaires, locaux de stockage) et permet d'arrêter un cout d'opération à un montant de 162 000,00 € TTC.

L'objet du présent rapport est donc d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet d'aménagement de cette salle d'exposition.

INCIDENCE FINANCIERE

Le rapport présente une incidence financière de 162 000,00 € TTC répartie de la façon suivante :

N°d'Autorisation de Programme	N°Programme	N°d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'Autorisation de programme
2004-14010A	14010	A créer	Maison de la Sainte-Victoire Aménagement d'une salle d'exposition	20-0202-2031	18 000,00
				23-0202-231318	144 000,00

Le financement peut s'effectuer au moyen des modifications d'affectations suivantes :

		Montant de l'AP en M52 au BP 2016	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la variation d'affectation	Nouveau total affecté en M52
AP		8 065 124,08	8 065 124,08		8 065 124,08
Détail variation d'affectation					
OPERATION Dont IB	N°1010679 23-0202-231318 affectation : n°2014-14010-6122		3 140 000 ,00	-162 000,00	2 978 000,00
OPERATION Dont IB	à créer 20-0202-2031		0,00	18 000,00	18 000,00
Dont IB	affectation : n° à créer 23-0202-231318 affectation : n° à créer		0,00	144 000,00	144 000,00
Date de la dernière réunion de la commission permanente ayant voté une affectation concernant cette AP : BP 2016					

Je vous demanderais de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITIONS

Dans l'hypothèse d'un accord de votre part, il conviendrait :

- d'approuver le projet ainsi que son coût prévisionnel évalué à la somme de 162 000,00 € TTC, répartie en 18 000,00 € TTC pour les services et 144 000,00 € TTC pour les travaux
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

Les dépenses relatives à cette opération seront financées dans le cadre de l'autorisation de programme 2004-14010A, sur le chapitre 20 pour les services et sur le chapitre 23 pour les travaux.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de M. le délégué au Patrimoine et aux bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

